

Montauban, le 10/08/22

Madame la Préfète
Préfecture de Tarn-et-Garonne
2 Allées de l'Empereur
82 000 Montauban

Affaire suivie par : BB/CF

Objet : Demande de prorogation de l'autorisation « Loi sur l'eau » - ZAC Bas-Pays

Madame la Préfète,

Dans la cadre de l'aménagement de la ZAC Bas pays, l'autorisation loi sur l'eau accordée par arrêté préfectoral n°06-322 le 8 mars 2006, complété en 2009 par arrêté AP N°2009-1891, puis prorogée par arrêté n° AP82-2019-11-13-003 arrive à son terme le 8 Mars 2023.


Nous sollicitons une nouvelle prorogation de l'arrêté d'autorisation initial pour permettre l'achèvement des travaux d'aménagement de la ZAC.

Nous joignons à cette demande un porter à connaissance qui ne fait apparaître aucune modification notable ou substantielle par rapport au dossier initial.

Les ouvrages restant à réaliser seront construits progressivement et en accompagnement du développement des projets en cours sur les différents secteurs de la ZAC de Bas-Pays, en respect de nos engagements

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Brigitte BAREGES
Présidente du GMCA



PJ : Porter à connaissance Réalisation Loi sur l'eau

Exutoire	Bassin versant contrôlé*			Prévu dans le cadre de l'autorisation			Réalisé			Commentaires
	Désignation	S (ha)	Ca	Type d'ouvrage	Débit de fuite (l/s)	Volume utile (m3)	Type d'ouvrage	Débit de fuite (l/s)	Volume utile (m3)	
Ruisseau des Folles	F1	15	0,7	Bassin végétalisé	45	6300	X			
	G1	38	0,46	Lit majeur de rétention contrôlée	115	9400	partiel			Une 1ère partie des bassins a été réalisée. La 2nde phase sera réalisée avec la poursuite du développement de ce secteur.
	G2	25	0,52	Lit majeur de rétention contrôlée	190	7400	X	34	4640	Secteur non aménagé à ce jour
	Total	63	0,48		190	16800		34	4640	
Fossé de Lassalle	M1	29	0,54	Lit majeur de rétention contrôlée	90	8900	X			Secteur non aménagé à ce jour
	M2	2	0,98	Noue Boulevard urbain	10	1300	X			La réalisation de cet ouvrage est liée à la réalisation du BUO
	M3	10	0,52	Lit majeur de rétention contrôlée	130	2900	X			Secteur non aménagé à ce jour
	Total	41	0,56		130	13100		0	0	
Grand Mortarieu	M4	6	0,61	Bassin végétalisé	20	2000	✓	20	2000	La réalisation de cet ouvrage est liée à la réalisation du BUO
	M5	3	0,91	Noue Boulevard urbain	10	1850	X			
	M6	9	0,65	Bassin végétalisé	10	1350	✓	10	1350	
	M7	5	0,56	Bassin végétalisé	15	1600	✓	15	1600	
	M8	8	0,54	Lit majeur de rétention contrôlée	25	2500	✓	25	2495	
	M9	9	0,48	Lit majeur de rétention contrôlée	30	2400	✓	10	1460	
	N6	(complément au rejet dans Négosaaoumos)					✓	15	1490	
	Total	40	0,58		110	11700		95	10395	
	N1	29	0,6	Lit majeur de rétention contrôlée	90	10400	X			Secteur non aménagé à ce jour
	N2	31	0,65	Lit majeur de rétention contrôlée	190	11900	✓	150	8797	La réalisation de cet ouvrage est liée à la réalisation du BUO
Négosaaoumos	N3	7	0,98	Lit majeur de rétention contrôlée	20	4350	X			
	N4	20	0,66	Lit majeur de rétention contrôlée	270	8000	✓	270	17974	
	N5	16	0,61	Lit majeur de rétention contrôlée	320	5650	✓	320	4232	
	N6	24	0,48	Lit majeur de rétention contrôlée	70	6200	✓	50	4200	Les bassins réalisés sont positionnés le long du chemin Saint-Pierre
	Total	127	0,62		390	48500		790	35203	
	T1	3	0,95	Noue Boulevard urbain	10	1900	partiel			Réseau de collecte réalisé
Émissaire Tarn	T2	43	0,62	Bassin végétalisé	140	15400	X			Secteur non aménagé à ce jour
	Total	46	0,64		140	17300		0	0	
	TOTAL	332			10005	111700		919	50238	

* hors secteur « Golf » et « route de l'Aveyron » où le maître d'ouvrage a choisi d'imposer directement la prescription de 3l/s/ha aménagé aux futurs acquéreurs qui réaliseront à leur charge les ouvrages de rétention correspondants. En annexe, le plan du « synoptique de l'assainissement pluvial projeté » issu du dossier initial de création de la ZAC. Ce plan désigne les différents bassins versants contrôlés et doit servir de base au plan de recollement attendu.